

Droit commercial

Séance 1 : Introduction

Université de Strasbourg
Faculté de Droit – Capacité en Droit

Prof. Jochen BAUERREIS
Avocat & Rechtsanwalt
Avocat spécialisé en droit de l'Arbitrage
Avocat spécialisé en droit international et de l'Union Européenne

PLAN

Séance 1 : Introduction

Séance 2 : Le commerçant et les actes de commerce

Séance 3 : Le fonds de commerce et le bail commercial

Séance 4 : Les sociétés commerciales et la SARL

Séance 5 : La SAS

Séance 6 : La cession d'entreprise

Séance 1 : Introduction

- I) Définition et caractéristiques du droit commercial**
- II) Le droit commercial au sein du droit**
- III) La structuration du droit commercial (Code de commerce)**
- IV) Les notions clés du droit commercial**
- V) Les acteurs et l'environnement du droit commercial**

Introduction

Le droit commercial occupe une place essentielle dans la société contemporaine.

Il accompagne et encadre l'activité économique, c'est-à-dire l'ensemble des opérations qui permettent la circulation des richesses et la satisfaction des besoins.

Dans un monde où les échanges sont de plus en plus rapides et complexes, il est nécessaire de disposer d'un cadre juridique adapté : tel est le rôle du droit commercial.

Introduction

Le droit commercial est un droit **spécial** : il s'applique uniquement aux commerçants et aux actes de commerce. Il ne concerne donc pas directement toutes les personnes, mais uniquement celles qui exercent une activité marchande.

C'est aussi un droit **pragmatique** : il a été façonné par les besoins des affaires, souvent par la pratique des commerçants eux-mêmes, avant d'être codifié par le législateur.

Introduction

L'objectif de cette séance est de présenter les bases de cette discipline en répondant à quatre grandes questions :

- 1) Qu'est-ce que le droit commercial ?
- 2) Quelle est sa place dans le système juridique ?
- 3) Comment est-il organisé, notamment dans le Code de commerce ?
- 4) Quelles sont les notions fondamentales qu'il faut maîtriser pour l'étudier ?

I) Définition et caractéristiques du droit commercial

- 1) Définition
- 2) Caractères du droit commercial
- 3) Origines et formation historique
- 4) Sources du droit commercial

1. Définition

Le droit commercial peut être défini comme **l'ensemble des règles juridiques applicables aux commerçants et aux actes de commerce.**

C'est donc un droit qui se construit autour de deux notions centrales :

- Le commerçant : une personne qui exerce habituellement des actes de commerce.
- L'acte de commerce : une opération juridique considérée par la loi comme relevant de l'activité commerciale

2. Caractères du droit commercial

Le droit commercial possède plusieurs caractéristiques :

- **Pragmatisme** : il cherche à répondre aux besoins rapides et concrets des affaires. Exemple : en matière de preuve, la liberté est plus large qu'en droit civil, car les commerçants doivent pouvoir conclure rapidement des transactions.
- **Spécialité** : il constitue un droit spécial par rapport au droit civil. Quand le Code de commerce est silencieux, on applique les règles civiles.
- **Évolutivité** : il s'adapte aux mutations de l'économie. Du commerce terrestre et maritime, il s'est élargi aux échanges internationaux, puis au commerce numérique.

3. Origines et formation historique

Le droit commercial ne date pas d'hier :

- Au Moyen Âge, les marchands, organisés en corporations, ont créé leurs propres règles pour sécuriser les échanges.
- Les ordonnances de Colbert (1653 sur le commerce terrestre, 1681 sur le commerce maritime) marquent une première codification.
- Le Code de commerce de 1807, sous Napoléon, est longtemps resté en vigueur mais sans grands changements.
- Une réforme importante en 2000 a modernisé et restructuré le Code de commerce, qui comprend désormais plusieurs livres organisés logiquement.

4. Sources du droit commercial

Le droit commercial puise dans plusieurs sources :

- La **loi** : Le Code de commerce et des lois particulières (banques, assurance, consommation).
- Le **droit européen** : directives et règlements, surtout en matière de concurrence et de sociétés.
- La **jurisprudence** : la Cour de cassation joue un rôle essentiel pour interpréter et préciser les règles.
- Les **usages professionnels** : pratiques reconnues par les commerçants et parfois admises par les tribunaux.

II) Le droit commercial au sein du droit

- 1) Les grandes divisions du droit
- 2) Relations avec le droit civil
- 3) Relations avec d'autres branches du droit

1) Les grandes divisions du droit

Le droit français est divisé en deux grandes branches :

- Le droit public, qui concerne l'État et ses relations avec les particuliers (droit administratif, droit constitutionnel),
- Le droit privé, qui concerne les relations entre particuliers.

Le droit commercial appartient clairement au **droit privé**, puisqu'il régit les relations entre commerçants, entre entreprises, ou entre commerçants et clients.

2) Relations avec le droit civil

Le droit civil est le droit commun, applicable à tous.

Le droit commercial est un **droit spécial**, qui déroge à certaines règles civiles mais qui s'y réfère lorsqu'il est incomplet.

Exemple :

- En droit civil, la preuve d'un acte supérieur à 1.500 euros doit se faire par écrit.
- En droit commercial, la preuve est libre (témoignages, factures, échanges électroniques), car les commerçants ont besoin de souplesse.

3) Relations avec d'autres branches du droit

Le droit commercial interagit constamment avec d'autres disciplines :

- **Droit du travail** : relations entre employeurs et salariés.
- **Droit fiscal** : imposition des bénéfices, TVA, etc.
- **Droit économique et de la concurrence** : encadrement des marchés et protection du consommateur.
- **Droit international privé** : détermination de la compétence juridictionnelle des tribunaux et de la loi applicable aux contrats internationaux.

III) La structuration du droit commercial (Code de commerce)

- 1) Présentation générale
- 2) Organisation actuelle
- 3) Logique

1) Présentation générale

Le Code de commerce de 1807 a longtemps été considéré comme pauvre et vieilli.

La **réforme de 2000** a profondément modifié son organisation pour en faire un véritable instrument moderne et complet.

Il s'agit d'une codification à droit constant, c'est-à-dire un rassemblement et une réorganisation des textes existants sans en modifier la teneur.

2) Organisation actuelle

Le Code est divisé en livres :

- Livre I : Du commerce en général (commerçants, actes de commerce, registre du commerce et des sociétés),
- Livre II : Des sociétés et des groupements d'intérêt économique,
- Livre III : De certaines formes de ventes et de la concurrence,
- Livre IV : De la liberté des prix et de la concurrence,
- Livre V : Des difficultés des entreprises
- Livre IV : Dispositions applicables outre-mer.

3) Logique

Cette organisation suit le cycle de vie de l'entreprise :

- Sa naissance (immatriculation),
- Son activité (contrats, concurrence),
- Ses difficultés (procédures collectives)

IV) Les notions clés du droit commercial

- 1) Le commerçant
- 2) Les actes de commerce
- 3) Les sociétés commerciales
- 4) La concurrence
- 5) Les difficultés des entreprises

1) Le commerçant

- **Définition** (art. L.121-1 Code de commerce) : « *"Sont commerçants ceux qui exercent des actes de commerce et en font leur profession habituelle"* »
- Le commerçant peut être une **personne physique ou morale** (société).
- **Obligations** : immatriculation au RCS, tenue d'une comptabilité, respect des règles fiscales et sociales
- **Interdictions** : certaines catégories de personnes ou de professions ne peuvent pas être commerçants (fonctionnaires, professions libérales réglementées : par ex. les avocats, mineurs non émancipés).

2) Les actes de commerce

Trois catégories :

- Par nature : achat pour revendre, opérations de banque, de transport, d'assurance, etc.
- Par la forme : certains actes sont toujours commerciaux, quel que soit leur objet (lettre de change).
- Par accessoire : un acte civil accompli par un commerçant devient commercial.

3) Les sociétés commerciales

Certaines sociétés sont dites **commerciales par leur forme** (SARL, SAS, SA, SNC)

Les sociétés commerciales se distinguent des sociétés civiles par leur objet ou leur structure (forme sociale).

Principes : personnalité morale, responsabilité limitée ou illimitée, règles de gouvernance.

4) La concurrence

Principe : la liberté du commerce et de l'industrie (1791)

Limites :

- Interdiction des ententes illicites (fixation des prix),
- Lutte contre les abus de position dominante
- Contrôle des concentrations

5) Les difficultés des entreprises

- Sauvegarde : prévention des difficultés.
- Redressement judiciaire : poursuite de l'activité sous contrôle judiciaire.
- Liquidation judiciaire : arrêt de l'activité et règlement du passif.

V) Les acteurs et l'environnement du droit commercial

- 1) Les juridictions commerciales
- 2) Les auxiliaires du commerce
- 3) L'influence du droit européen et international

1) Les juridictions commerciales

- Tribunaux de commerce composés de juges élus parmi les commerçants (juges consulaires).
- Spécificité en Alsace Moselle :
 - Chambre de proximité / commerciale du Tribunal Judiciaire
 - Composition échevinale : un magistrat de carrière président et deux assesseurs (juges consulaires)
- Avantages : connaissance du milieu économique.
- Limites : absence de formation juridique poussée, risque de partialité.

2) Les auxiliaires du commerce

- Experts-comptables, commissaires aux comptes, administrateurs judiciaires, notaires : ils accompagnent et sécurisent les activités commerciales.

3) L'influence du droit européen et international

- L'Union européenne joue un rôle important dans l'harmonisation des règles, surtout en droit des sociétés et de la concurrence.
- Le commerce international recourt souvent à l'arbitrage, plus souple et plus adapté aux affaires que les juridictions étatiques.

Conclusion générale

Le droit commercial est un droit vivant et essentiel, au service de la vie économique.

Il cherche à concilier deux impératifs :

- La liberté des échanges et de l'entreprise,
- La sécurité juridique et la régulation des marchés.

Les notions fondamentales que nous avons vues – le commerçant, l'acte de commerce, les sociétés, la concurrence, les procédures collectives – sont la base du droit commercial.

Quizz

Question 1

Qu'est-ce que le droit commercial ?

- A) L'ensemble des règles applicables à tous les citoyens
- B) L'ensemble des règles applicables aux commerçants et aux actes de commerce
- C) Le droit qui régit les relations entre l'État et les entreprises
- D) Le droit fiscal des entreprises

Quizz

Question 2

Le droit commercial est un droit :

- A) Spécial
- B) Public
- C) Constitutionnel
- D) Fiscal

Quizz

Question 3

Lequel des éléments suivants **n'est pas** une caractéristique du droit commercial:

- A) Pragmatisme
- B) Spécialité
- C) Évolutivité
- D) Formalisme rigide

Quizz

Question 4

Quelle période marque les premières codifications du droit commercial en France ?

- A) L'Antiquité romaine
- B) Le Moyen Âge
- C) Le XVII^e siècle, avec les ordonnances de Colbert
- D) Le XX^e siècle

Quizz

Question 5

Parmi les sources suivantes, laquelle ne fait **pas** partie du droit commercial ?

- A) La loi et le Code de commerce
- B) La jurisprudence
- C) Les usages professionnels
- D) La coutume féodale

Quizz

Question 6

A quelle branche du droit appartient le droit commercial ?

- A) Droit public
- B) Droit privé
- C) Droit constitutionnel
- D) Droit administratif

Quizz

Question 7

Quelles règles s'appliquent lorsque le Code de commerce est silencieux ?

- A) Celles du droit pénal
- B) Celles du droit civil
- C) Celles du droit international
- D) Aucune règle

Quizz

Question 8

Quelle réforme a profondément restructuré le Code de commerce ?

- A) 1653
- B) 1807
- C) 2000
- D) 2016

Quizz

Question 9

Selon l'article L.121-1 du Code de commerce, est commerçant celui qui :

- A) Exerce une activité agricole
- B) Exerce des actes de commerce de manière habituelle et professionnelle
- C) Travaille dans une société civile ou commerciale
- D) Réalise un acte de commerce isolé

Quizz

Question 10

Le droit commercial cherche à concilier principalement:

- A) L'ordre public et la moralité
- B) La liberté des échanges et la sécurité juridique
- C) Le droit civil et le droit pénal
- D) Le droit européen et le droit national

Merci pour votre attention!



Sans limites.

Ohne Grenzen.

Without limits.

ABC International Selarl
9 rue du Parc
F-67205 Oberhausbergen
Tel.: +33 3 68 00 14 10
info@abc-i-avocats.com